

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 2

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A. F. TRANSPORTS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Néant *
2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218	34 708	38 729
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	34 708	38 729
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
		Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	170	116	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	16 231	24 622	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	39	468	
Rémunérations du personnel *				250	2 298	6 654	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	912	3 101	
Dotations aux amortissements *				254		1 086	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262		50	
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	19 650	36 096	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 059	2 633	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	35	146	
		348					
	Impôts sur les bénéfices *			306		395	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	15 024	2 092
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	15 024	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989			
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)		138			350	
Zones de développement prioritaire (44 septies)		993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	15 024	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	15 024	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise SAS A.F. TRANSPORTS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 03 Avenue ROMAIN ROLLAND

93200 SAINT-DENIS

Numéro SIRET * 8 5 1 0 1 4 1 4 2 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * 010		012		
	{ Autres * 014	1 800	016	1 800	1 800
	Immobilisations corporelles * 028	2 947	030	2 947	
	Immobilisations financières * (1) 040		042		
	Total I (5) 044	4 747	048	1 800	1 800
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
	Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* 068	6 028	070	6 028	9 875
	{ Autres * (3) 072	13 249	074	13 249	2 750
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	45 681	086	45 681	33 522
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	Total II 096	64 958	098	64 958	46 146
	Total général (I+II) 110	69 705	112	66 758	47 946

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	1 800		1 800	
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126	180			
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131				
	Report à nouveau 134	25 594		23 682	
	Résultat de l'exercice 136	15 024		2 092	
	Subventions d'investissement 137				
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142	42 598		27 574	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges Total II 154				
	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	1 723		1 440	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	22 437		18 932	
	Produits constatés d'avance 174				
	Total III 176	24 160		20 372	
	Total général (I + II + III) 180	66 758		47 946	

RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	707	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.F. TRANSPORTS
03 Avenue Romain ROLLAND
93200 - SAINT-DENIS
SASU au capital de 1 800 euros
SIRET 851 014 142 00018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 15 024 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 15 024 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à + 40 618 Euros.

Compte tenu de cette affectation , l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à + 42 598 Euros .

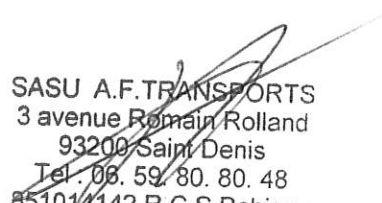
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence


SASU A.F. TRANSPORTS
3 avenue Romain Rolland
93200 Saint Denis
Tel. 06. 59. 80. 80. 48
851014142 R.C.S Bobigny

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

R.A.S.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

R.A.S.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



Désignation de l'entreprise : SAS A.F. TRANSPORTS

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 800		
Matériel de transport	2 947		
TOTAL	2 947		
TOTAL GENERAL	4 747		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 800	1 800
Matériel de transport			2 947	2 947
TOTAL			2 947	2 947
TOTAL GENERAL			4 747	4 747

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	2 947			2 947
TOTAL	2 947			2 947
TOTAL GENERAL	2 947			2 947

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 028	6 028	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	191	191	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 051	12 051	
Groupe et associés	707	707	
TOTAL	19 277	19 277	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 723	1 723		
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 003	2 003		
Impôts sur les bénéfices	395	395		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 028	16 028		
Autres impôts taxes et assimilés	11	11		
TOTAL	24 160	24 160		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

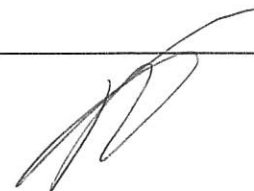


TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					O Délais légaux :	
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					O Délais légaux :	
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					O Délais légaux :	
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		O Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					O Délais légaux :	

